



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/1064
15 octobre 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 12 OCTOBRE 1999, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

J'aimerais tout d'abord rappeler que, à l'issue de consultations avec le Gouvernement du Libéria et le Conseil de sécurité, le premier Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix (BANUL) a été établi au Libéria le 1er novembre 1997.

Depuis sa création, le BANUL a pour principale mission de soutenir les efforts que déploie le Gouvernement du Libéria pour consolider la paix, promouvoir la réconciliation nationale et renforcer les institutions démocratiques. Il fournit également un cadre politique qui permet d'harmoniser et de dynamiser les actions entreprises dans le système des Nations Unies pour traiter les questions liées à la consolidation de la paix au lendemain du conflit.

En 1999, le BANUL a continué à oeuvrer auprès du Gouvernement pour faciliter la communication avec l'Organisation des Nations Unies sur les questions touchant la consolidation de la paix et pour apporter un appui politique aux efforts de mobilisation de l'aide internationale en faveur du relèvement du pays.

Afin d'aider le Libéria à faire un pas décisif supplémentaire en direction de la paix, le BANUL fournit un appui politique et technique au Gouvernement dans le cadre de l'opération particulièrement critique qu'est la destruction des énormes quantités d'armes et de munitions accumulées au cours de la guerre civile.

Le BANUL s'est également employé à faciliter les communications du Gouvernement libérien avec l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à propos de la consolidation de la paix et des autres questions liées à la paix et à la sécurité sous-régionales. Il s'efforce par ailleurs activement de réduire les tensions entre le Libéria et ses voisins, en particulier la Guinée et la Sierra Leone.

En coopération avec la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone et la Commission économique pour l'Afrique, le BANUL a appuyé les efforts déployés par la CEDEAO pour relancer l'Union du fleuve Mano, un mécanisme de coopération sous-régionale entre la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone. Aux

côtés du Gouvernement libérien, il soutient l'action menée au niveau sous-régional en vue d'apporter un règlement politique à la crise sierra-léonaise et de faciliter l'application des Accords de Lomé.

Des progrès décisifs ont été accomplis au Libéria depuis la fin de la guerre civile en 1997, mais il reste encore beaucoup à faire, particulièrement en ce qui concerne la réconciliation nationale, la démocratisation, la réinsertion des anciens combattants, la bonne gestion des affaires publiques, la promotion de l'état de droit.

Conscient du rôle catalyseur joué par le BANUL dans l'effort de consolidation de la paix après le conflit, le Gouvernement libérien a demandé que le mandat du Bureau soit prorogé jusqu'à la fin décembre 2000. Je souhaite informer le Conseil que j'ai l'intention d'approuver cette prorogation.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. ANNAN
